



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

PRESENTS [10] : Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Sébastien WACRENIER, Delphine COSEPEREC, Patrick LE GALLIC, Laëtitia ROYANT, Nadine LE BRAS, Chantal PICARDA, Anne DANIEL, Pascal NAVENNEC.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [4] : Marie-Claude BEYRIS a donné procuration à Pascal NAVENNEC, Ludovic JEGOREL a donné procuration à Ange LE LAN, Magalie LE ROUX a donné procuration à Sébastien WACRENIER, Valérie LAMY a donné procuration à Nadine LE BRAS.

ABSENT EXCUSE [1]: Pierre JULOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel HENAFF

DATE DE LA CONVOCATION : Mercredi 27 mars 2019.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 11 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, tous les ans, de voter les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (*13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention*) de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Les taux sont donc fixés comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 13,42 % (rappel 2018 : 13,42 %)
- Taxe foncière (bâti) : 18,64 % (rappel 2018 : 18,64 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 40,93 % (rappel 2018 : 40,93 %)

→ Chantal PICARDA arrive après ce point (19h38)

2- BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	976 719,00	779 459,03	1 756 178,03
<i>Dont déficit d'investissement reporté de 2018</i>		119 753,18	
Recettes	976 719,00	779 459,03	1 756 178,03
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté de 2018</i>		401 907,24	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 tel que présenté.

3- ASSAINISSEMENT- BUDGET PRIMITIF 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	43 000.00	174 650.13	217 650.13
Recettes	43 000.00	174 650.13	217 650.13
<i>Dont affectation du résultat de fonctionnement de 2018</i>		6 917.26	
<i>dont excédent d'investissement reporté de 2018</i>		115 938.04	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2019 tel que présenté.

4- LOTISSEMENT DE PARC ER MARE - BUDGET PRIMITIF 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total des deux sections
Dépenses	45 436.21	65 549.60	110 985.81
Recettes	45 436.21	65 549.60	110 985.81
<i>dont excédent d'investissement reporté de 2018</i>		20 113.39	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (*14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention*), le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 tel que présenté.

5- INDEMNITES 2019 : SOCIETE DE CHASSE ET SPA

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des conventions formalisent les actions sur la commune de 2 associations, la SPA (pour une durée de 5 ans à compter de 2015) et de la Société de Chasse (pour une durée de 2 ans à compter de 2017), et donnent lieu au versement d'une indemnité compensatrice. Il convient aujourd'hui de fixer le montant des indemnités compensatrices correspondantes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents (*14 Pour, 0 contre, 0 abstention*), de fixer comme suit le montant des indemnités compensatrices pour l'année 2019 :

- SPA de Malguenac : $0,65 \text{ €} \times 1\,421 \text{ habitants} = 923.65 \text{ €}$
- Société de Chasse de Meslan : $0,20 \text{ €} \times 1\,421 \text{ habitants} = 284.20 \text{ €}$

6- SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2019

Monsieur Sébastien WACRENIER, président de la Commission "Vie Associative et Sports" rappelle au Conseil Municipal que le versement d'une subvention à une association est soumis à un certain nombre de conditions d'attribution et d'utilisation. En tout état de cause, la subvention doit être sollicitée et les collectivités disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser. Monsieur Sébastien WACRENIER présente ensuite les demandes de subventions reçues et les propositions de la commission "Vie associative et sports" établies en fonction des critères d'attribution communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), de fixer comme suit le montant des subventions au titre de l'année 2019 :

Associations de Meslan

AJT Meslan	410 €
Amicale des Boulistes	160 €
Chapelle ST Armel	50 €
Chapelle ST Patern	50 €
Comité des Fêtes	2 200 €
Dojo Meslannais	1 059 €
FC Meslan	1 610 €
Fitness au Pays du Roi Morvan	90 €
Anciens Combattants	120 €
Club des Loisirs	260 €
Emergences Littéraires	90 €
Taekwondo	502 €
Les Korrigans	400 €
Théâtre des autres mondes	210 €

Associations hors Meslan

- Le Faouët Gymnastique : 90 €
- Ti Ann Dud Le Faouët : 30€
- Roz Glas : 30€
- Croix Rouge Gourin : 40€
- Ty Ar Milad : 100€
- Les Frimousses : 40€
- Union des pompiers : 30€

Subventions pour voyages scolaires des collégiens et lycéens résidant sur Meslan

Sur proposition de la Commission "Vie Associative et Sports", une subvention seulement sera attribuée pour un voyage d'un élève en classe d'ULIS pour 50€.

Réunion du 02 avril 2019 // Délibérations n°1,2,3,4,5,6.		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU ABSENT EXCUSE
Sébastien WACRENIER	Nadine LE BRAS	Anne DANIEL
Delphine LE GAL	Valérie LAMY PROCURATION à Nadine LE BRAS	Marie-Claude BEYRIS PROCURATION à Pascal NAVENNEC
Maqalie LE ROUX PROCURATION à Sébastien WACRENIER	Ludovic JEGOREL PROCURATION à Ange LE LAN	Pascal NAVENNEC